

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations des Pyrénées-Orientales**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à  
Monsieur le directeur du Groupement de Défense Sanitaire  
19, avenue de Grande-Bretagne 66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04/68/34/80/08

Annexe 2 : Déclaration annuelle de transhumance collective

**DÉCLARATION ANNUELLE DE TRANSHUMANCE COLLECTIVE – ANNÉE 2026**

Je soussigné :  
(indiquer votre nom et prénom)

Demeurant à :

NUMÉRO EDE : N° de téléphone :

*Déclare faire transhumer mes animaux* (indiquer nombre d'animaux déplacés par espèce, date de départ et de retour)

	<b>OVINS</b>	<b>CAPRINS</b>	<b>ÉQUINS</b>
	Béliers :	Boucs :	Étalons :
	Brebis :	Chèvres :	Juments :
	Agnelles :	Chevreaux :	Poulains :
	Broutards :		
<b>Nombre total d'animaux et – Date de départ ; – Date de retour présumé.</b>			
Nombre d'animaux déclarés par le responsable estive			

Sur l'estive<sup>1</sup> de :  
(indiquer le nom de l'organisation de gestion et/ou de l'estive)

Commune de : n° EDE :  
(indiquer la commune de destination)

Nom et téléphone du responsable de l'estive :

Nom du vétérinaire intervenant sur l'estive :

Pour les ovins, les marques de reconnaissance faites à la peinture sur la laine de mes animaux sont :  
Couleur utilisée : Dessin :

*Et m'engage à respecter les prescriptions en matière sanitaire et en matière d'identification, actuellement en vigueur, en particulier, celles qui sont rappelées au verso de la présente demande.*

**Date et signature de l'éleveur**

***Le présent document vaut document sanitaire d'accompagnement des animaux pour la transhumance, s'il est correctement rempli et signé par l'éleveur, complété par la liste des animaux, et si l'autorisation de transhumance est visée par la DD(ETS)PP d'origine ou le GDS d'origine par délégation.***

Il devra être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité et du contrôle sanitaire, notamment en cours de transport

Rappel : ce document ne préjuge pas du droit d'utilisation de l'estive concernée. Cet accord est octroyé par le responsable d'estive.